



# **COMPAGNIE DES ARCHERS D'ETAMPES**

## **PRA**

### **Plan de Reprise d'Activité**

Version 2 du 31/08/2020

#### **Préambule**

En vue de la reprise du Tir à l'Arc dans le cadre sanitaire actuel, la Compagnie des Archers d'Etampes a réalisé ce « Protocole de Reprise d'Activité » (dénommé PRA dans la suite de ce document), dans lequel est présentée une série de mesures permettant de lutter contre la propagation du COVID-19 selon les directives gouvernementales, fédérales et municipales à notre connaissance au moment de la rédaction de ce PRA.

Ce PRA est destiné aussi bien aux membres du Bureau, aux encadrants, ainsi qu'à tous les pratiquants de la Compagnie, afin de les accompagner lors de la reprise du Tir à l'Arc de la saison 2020/2021 dans des conditions optimales de sécurité.

Ce PRA est établi en l'état actuel des connaissances sanitaires et des décisions gouvernementales annoncées fin août 2020. Il sera régulièrement réévalué et si nécessaire réadapté à l'aune de l'évolution de la situation, toujours dans un souci prioritaire de protection de l'ensemble des Archers et des encadrants.

Le Bureau de la Compagnie et ses membres Archers doivent demeurer attentifs aux mesures édictées par les autorités publiques nationales ou locales et la fédération qui doivent primer en cas de contradiction avec le présent PRA.

#### **Généralités:**

Ce protocole concerne la reprise du Tir à l'Arc au gymnase Blériot et sur les parcours nature et tir à plat du terrain de l'Humery.

Chaque Archer utilise son propre matériel et ne le prête pas à un autre Archer.

Les cours collectifs (cours débutants) reprennent mi septembre, la limitation est fixée à 15 archers + 2 encadrants pour les adultes et 3 encadrants pour 15 enfants.

Les Archers, encadrants ou accompagnateurs doivent respecter les consignes générales de sécurité sanitaire (ne pas venir au gymnase en cas de fièvre, toux, signes d'infection rhinopharyngée, ...).

La Compagnie a une obligation de moyens, et non de résultats. C'est-à-dire que la Compagnie met les moyens en place demandés par la FFTA et la Mairie pour garantir la sécurité de ses membres (informe des procédures à suivre, réservation de créneaux, affichage du protocole FFTA des gestes barrières, etc.), charge à chacun de respecter ces règles sous sa propre responsabilité sans possibilité de recours contre la Compagnie.

### **Conditions générales de reprise de l'activité :**

La décision de réouverture de la Compagnie devra être validée par son bureau dans le respect des consignes gouvernementales, des collectivités locales et fédérales.

Elle sera conditionnée par la capacité de la Compagnie à mettre en place les mesures gouvernementales ainsi que le protocole de la FFTA précisé dans le présent document.

Une information sur les gestes barrières doit être clairement accessible à tous les pratiquants par le biais d'affichage.

La Compagnie a désigné un référent COVID-19 qui sera le point de contact pour renseigner tout membre du Compagnie sur les questions relatives à la reprise d'activité.

Le référent COVID-19 pourra soit être interrogé sur les lieux de tir en raison de sa présence physique, soit se tenir à disposition des Archers par tous moyens de communication appropriés et clairement communiqués à ceux-ci.

### **Conditions sanitaires de reprise de l'activité :**

La Compagnie demande aux Archers d'apporter leur propre gel hydroalcoolique et d'assurer l'entretien de leur équipement.

En toutes circonstances, la règle de distanciation minimum de 1 mètre entre personnes doit être respectée et le port du masque respecté par tous les archers en dehors du temps de tir et par toute personne autorisée présente sur le terrain ou dans le gymnase.

Les arrivées/départs des réservations de créneaux et les horaires des cours sont échelonnés et espacés de 30 minutes pour permettre l'aération, pour éviter le brassage de populations et pour garantir la distanciation physique dans les zones communes.

La porte du gymnase sera ouverte 10 minutes avant le début de la séance et sera fermée dès le début de la séance d'entraînement.

Aucun archer ne sera autorisé à pénétrer dans le gymnase ou sur le terrain après la fermeture de la porte par le responsable présent.

A la fin de la séance, la porte sera ouverte par le responsable.

Les règles de distanciation et mesures barrières devront être respectées en cas d'attente de l'ouverture de la porte.

Un registre d'état de présence (suivi COVID-19) des personnes présentes sera tenu et renseigné à chaque entraînement.

Une prise de température de chaque personne entrant dans le gymnase sera systématiquement effectuée. En cas de refus, l'accès lui sera interdit.

Chaque Archer entre sans accompagnateur autant que faire se peut. Ces derniers, le cas échéant, se contentent de déposer l'Archer à l'entrée et le récupèrent à la fin du créneau horaire (ils ne restent pas pour regarder les séances).

Les patères vestiaire et douches sont inutilisables, l'accès aux toilettes s'effectuera un par un et sur autorisation des responsables

Un espace dédié, identifié de manière claire sera réservé pour la phase de montage et démontage du matériel de tir personnel dans le respect des règles de distanciation.

L'accès aux lieux de rangements de matériel pédagogique et technique est accessible uniquement aux encadrants et aux membres du bureau.

Pendant la séance, seuls les encadrants sont autorisés à pénétrer dans le local technique.

La préservation du bon état sanitaire des locaux et matériels de la Compagnie doit également être comprise comme relevant d'un acte de civisme et de responsabilité partagée par l'ensemble des membres de la Compagnie, et non pas seulement reposer sur la seule responsabilité du Bureau ou des encadrants.

Le lavage régulier des mains au gel hydroalcoolique avant, pendant et après le cours est obligatoire pour limiter les risques de contamination.

La Compagnie met à la disposition des Archers un produit détergent désinfectant, du papier jetable et une poubelle avec un sac en plastique pour leur permettre de nettoyer le mobilier ou matériel d'archerie.

Le matériel nécessaire à la séance de tir est sorti et mis à disposition des Archers avant la séance par le responsable. Le lavage des mains au gel est obligatoire avant et après cette manipulation pour procéder au 1er tir.

En fin de séance le matériel utilisé est remis à sa place de stockage, suivi obligatoirement d'un lavage des mains au gel. .

La réservation s'effectue en ligne (adultes seulement) pour permettre un traçage ultérieur en cas de nécessité par l'ARS.

L'encadrant et/ou le pratiquant arrivent sur le lieu de pratique en tenue et repartent ainsi, sans la nécessité de l'usage de vestiaires communs.

Pour éviter que les Archers ne se croisent lors des changements de créneaux horaires, il leur est demandé d'entrer individuellement ainsi que d'arriver à l'heure exacte de réservation et de quitter le lieu de pratique 5 minutes avant la fin de la séance.

Sur le pas de tir :

- ✚ Les règles de distanciation physique minimales de 1 mètre doivent être respectées.
- ✚ Ne pas se faire la bise ou se serrer la main au moment de se saluer.
- ✚ Lors du retrait des flèches en cibles les Archers respectent la distanciation et ne retirent que leurs propres flèches. Celles-ci doivent être marquées aux initiales de l'archer.
- ✚ Les Archers tirent exclusivement sur la butte de tir qui leur est attribuée.

En cas de pratique de tir instinctif sur cible 2/3D :

- ✚ 1 seule cible par Archer, un 2ème pratiquant pourra tirer en respectant les mesures de distanciation en vigueur périmètre sous réserve de tirer sur la cible qui lui est attribuée.
- ✚ Chaque Archer apportera ses propres flèches marquées.
- ✚ Chaque Archer devra nettoyer sa cible avant de la remettre en ciblerie.
- ✚ A l'aide de leur gel hydroalcoolique personnel, les Archers doivent se laver les mains avant et après le tir et le cas échéant après avoir rangé le matériel.

## **Règles de reprise des entraînements encadrés:**

Les cours encadrés par un enseignant, sont soumis quant à eux aux règles suivantes :

- ✚ L'enseignant doit rappeler les consignes sanitaires en début et tout au long de la séance quand cela est nécessaire.
- ✚ L'enseignant ne doit pas donner de corrections physico-techniques afin de respecter le principe de distanciation physique.
- ✚ L'enseignant se lave les mains ou utilise un gel hydroalcoolique avant et après chaque cours.
- ✚ L'utilisation des gants n'est pas conseillée pour l'élève ni pour l'enseignant.
- ✚ L'utilisation d'un gel hydroalcoolique personnel sur le pas de tir et son utilisation avant et après le tir sont préconisés.
- ✚ L'enseignant n'a pas le droit de toucher les flèches fournies par l'élève.
- ✚ Pendant l'entraînement, le masque est obligatoire pour l'encadrant.
- ✚ Durée des créneaux : 1h30. La Compagnie a mis en place un système permettant de réserver son créneau de tir pour les adultes. Afin de respecter le nombre maximal de tireurs possible suivant les règles sanitaires en vigueur.
- ✚ Une aération de 30 minutes aura lieu entre la fin d'un créneau et le début du suivant
- ✚ Aucune situation d'entraînement risquant d'enfreindre les règles de distanciation physique ne devra être proposée.

## **Discipline de parcours**

Recommandations supplémentaires sur le parcours de l'Humery :

- ✚ Chaque Archer arrivera sur le parcours 15 minutes avant le début tir de la 1ère cible.
- ✚ 10 minutes minimum devront séparer deux tirs.
- ✚ En cas de flèche égarée, le temps de recherche ne devra pas dépasser l'arrivée de l'Archer suivant sur le pas de tir.
- ✚ Des pelotons jusqu'à 4 personnes sont autorisés. Il conviendra de respecter les mesures de distanciation au sein du peloton, 1m entre chaque Archer au pas de tir et 5m lors des déplacements.
- ✚ Deux personnes maximum sur le pas de tir si celui-ci permet de respecter les règles de distanciation physique.
- ✚ L'Archer ne pouvant disposer de sa propre cible ou de son propre blason, il devra se protéger afin de ne pas avoir de contact de la peau des mains avec la cible lors du retrait des flèches.